



Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Secrétariat général
Division Gestion numérique

Rathausplatz 1
Case postale
3000 Berne 8
+41 31 633 79 20
info.gs.gsi@be.ch
www.be.ch/dssi

Andreas Grandy
+41 31 633 50 38
andreas.grandy@be.ch

Berne, le 22 décembre 2023

Directives cantonales supplémentaires pour le relevé dans le cadre du projet SpiGes

Le relevé des données 2024 aura lieu dans le cadre du projet SpiGes. De plus amples informations se trouvent sur la page Séjours stationnaires en hôpitaux : utilisation multiple des données (Projet SpiGes) de l'Office fédéral de la statistique.

Par ailleurs, nous vous prions de tenir compte des directives de l'Office de la santé qui suivent :

Les regroupements d'UFI ambulatoires (tarifs) doivent toujours être classés par type d'activité : soins somatiques aigus (AKUT), psychiatrie (PSY), réadaptation (REHA) et maison de naissance (GEB). Pour chaque type d'UFI concerné, il faut entrer le code dans la variable `ktr_typ` et le type d'activité dans `ktr_beschr`.

Par exemple, pour « tarif TARMED, LAMal, AOS au sens strict », il convient de saisir « 301 » dans `ktr_typ` et « AKUT » dans `ktr_beschr`.

Dans tous les autres cas, les directives de la liste de variables SpiGes de l'OFS s'appliquent (les variables facultatives ne doivent pas être collectées).

Secrétariat général
Division Gestion numérique

Andreas Grandy
Responsable du service Analyse des données